



Démission - conjoint auto entrepreneur

Par **jo9**, le **17/12/2015** à **13:39**

Bonjour,

Mon conjoint (pacsé) est auto entrepreneur. Pour son activité, il envisage de déménager à plus de 300 kms de notre lieu de résidence actuel.

Pour ma part, je souhaite le suivre d'autant que nous allons nous marier.

Mais c'est son choix, pour son activité, qui le pousse à déménager. Il n'y a pas d'autres contraintes que se rapprocher de sa clientèle.

Est-ce que ma démission serait légitime ?

Je vous remercie par avance.

Par **morobar**, le **17/12/2015** à **19:22**

Bonsoir,

Oui a priori, et pour le moment de n'est pas votre conjoint, mais votre partenaire de PACS.

Le mariage n'est pas requis pour l'instruction de la légitimité de cette démission.